



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Lanoraie CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

Que conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté, lors de sa séance tenue le 6 décembre 2022, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023.

Les séances ordinaires du conseil municipal se tiendront le **mardi** et débuteront à 20 h aux dates suivantes :

17 janvier	4 avril	4 juillet	3 octobre
7 février	2 mai	8 août	7 novembre
7 mars	6 juin	5 septembre	5 décembre

DONNÉ à Lanoraie ce 8 décembre 2022.

Brigitte Beuparlant
directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné, Brigitte Beuparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, résidant à Lanoraie certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 13 h et 14 h, le 8 décembre 2022, à chacun des endroits suivants : hôtel de ville, église et sur le site Web.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8 décembre 2022.

Brigitte Beuparlant
directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe